

Annexe PS - Orientations « Promotion de la santé » 2023

La stratégie nationale de santé porte de manière prioritaire les interventions préventives auprès des déterminants socio environnementaux ainsi que des comportements individuels.

A l'occasion des travaux du [Projet Régional de Santé \(PRS\)](#), le diagnostic territorial met en lumière, l'importance de certaines pathologies en particulier à travers le nombre de patients concernés par une **affection longue durée** (ALD). Les plus importantes sont le diabète, les affections tumorales, les affections psychiatriques de longue durée, les maladies cardio-vasculaires et les affections respiratoires chroniques (asthme, BPCO).

La sédentarité, une alimentation déséquilibrée, le stress constituent des **déterminants de santé** défavorables retrouvés à tous les âges.

Le PRS dans son [schéma régional](#) favorise le déploiement de plans d'actions en réponse aux grandes priorités de santé publique vis-à-vis de la santé des jeunes, la santé mentale, le parcours du patient atteint de cancer, le parcours des personnes âgées, le parcours maladies chroniques et en particulier le diabète, le handicap et la perte d'autonomie, ainsi que la santé des populations en milieu pénitentiaire.

Promouvoir les choix favorables pour la santé

La santé n'est pas seulement l'absence de maladie mais résulte d'un ensemble de facteurs : les besoins fondamentaux, les antécédents personnels et familiaux, la sécurité, le logement, un revenu, l'environnement, les interactions fortes entre les individus.

La promotion de la santé est une approche globale qui vise le changement des comportements mais aussi des environnements relatifs à la santé, via une gamme de stratégies individuelles (modes de vie, habitudes de vie) et environnementales (conditions de vie). La prévention devra s'inscrire dans une approche globale de la santé associant notamment lutte contre les maladies professionnelles et les accidents du travail, sécurité sanitaire de l'environnement et de l'alimentation, sécurité routière..., impliquant une politique coordonnée entre les intervenants institutionnels du territoire. S'appuyer sur un environnement social protecteur est une des stratégies de réponses à soutenir.

Cette approche « promotion de la santé » doit permettre la mise en place des actions de prévention, d'éducation pour la santé permettant de sensibiliser, d'apporter des informations essentielles et de développer des environnements sociaux contribuant à accroître l'espérance de vie en bonne santé.



Cet appel à projets s'adresse à tous les publics sans limite d'âge. Une attention particulière est portée sur: Le public de l'**Education Nationale** en particulier pour les compétences psychosociales; Les populations en difficultés spécifiques : **personnes âgées, personnes en situation de handicap et personnes en situation de précarité** ; **Les enfants et les jeunes**; **Les professionnels de santé et du social** ; **Les aidants**.



Les actions plus particulièrement attendues en 2023 concernent :

- **Les compétences psychosociales (CPS) :**
 - Sensibilisation et formation sur le développement des CPS, en particulier chez les professionnels encadrant les personnes vulnérables, les femmes de 15 à 45 ans, les jeunes sous-main de justice, les enfants 0 à 6 ans et /ou 6 à 12 ans.
 - Faire connaître et vulgariser les CPS et les outils se déclinant à tous les âges de la vie, auprès du public et / ou des professionnels.
 - Faciliter l'appropriation des bonnes pratiques par des outils numériques interactifs et/ou ludiques (type « serious game », plateformes vidéo, ...).
 - Accroître le pouvoir d'agir de la personne tout au long de son parcours de santé.
- **Le champ des maladies chroniques**

- Prévenir et repérer le diabète en améliorant le dépistage précoce en population générale ainsi que chez les personnes à haut risque (par la médecine du travail, les campagnes de communication, les URPS, ...).
 - Faciliter l'accès à l'information de la population générale et des professionnels de santé sur les maladies chroniques inflammatoires.
 - Poursuivre le développement de l'offre en éducation thérapeutique du patient.
 - Réduire les difficultés d'accès à la prévention pour les personnes présentant des troubles sensoriels.
 - Intégrer les usagers dans les dispositifs mis en œuvre autour du malade chronique et dans les actions de prévention, notamment par l'intégration de pair-aidants.
 - Proposer des systèmes innovants d'organisation et d'outillages autour de la prise en charge du patient chronique ou de la prévention des maladies chroniques.
- **Les vaccinations** : Améliorer la couverture vaccinale en particulier chez les adolescents (HPV) et chez les personnes fragiles (malades chroniques, personnes âgées, en situation de handicap, et en situation de vulnérabilité sociale) et les professionnels de santé en particulier vis-à-vis de la grippe.

Annexe - Orientations « Activité physique » 2023

La sédentarité est responsable de 10% des décès par an dans le monde et de 4 millions de morts par an.

Le temps passé assis ou allongé augmente, alors que le temps consacré aux activités physiques dans la plupart de nos actes quotidiens est en forte diminution.

La Corse est l'une des régions les plus touchées par les ALD avec les départements d'outre-mer et le pourtour méditerranéen.

Le « sport-santé » (activité physique régulière, modérée et adaptée) contribue au bien-être et à la santé du pratiquant, permet de prévenir certaines pathologies, d'éviter la récurrence et / ou de contribuer à la restauration d'un bien-être physique et psychique.

Les orientations s'appuient sur [la stratégie nationale sport santé 2019-2024](#).



Les enjeux

- La corrélation entre activités physiques adaptées et accès à une alimentation de qualité :

Nombreuses études ont montré que **les personnes ayant un accès facilité à une offre alimentaire de qualité, ainsi qu'à un environnement favorable à l'activité physique avaient tendance à avoir une alimentation plus équilibrée et à pratiquer davantage d'activité physique.**¹

-Le déploiement des activités physiques adaptées auprès des personnes en situation de handicap :

Chez les personnes en situation de handicap physique, l'activité sportive est indispensable pour préserver le tonus musculaire et maintenir un apport correct en nutriments et en oxygène au niveau des muscles qui ne peuvent plus se contracter.

L'activité sportive développe également des capacités qui visent à compenser le handicap : la puissance musculaire, l'habileté, l'endurance (par exemple celle des muscles des bras pour se déplacer en fauteuil roulant), l'ouïe et le sens du toucher pour un non-voyant, etc.

Chez les personnes en situation de handicap mental, le sport permet d'évacuer un trop plein d'énergie, d'acquérir une meilleure coordination motrice, de développer des relations avec l'environnement et de lutter contre le repli sur soi et l'isolement.

Par le biais du jeu, le sport est un excellent moyen d'inciter la personne en situation de handicap à interagir avec d'autres personnes et à développer ses capacités d'échange.²

-L'activité physique adaptée comme meilleure arme antichute chez les personnes âgées :

Chaque année, 2 millions de chutes de personnes âgées de plus de 65 ans sont responsables de 10 000 décès.

Il s'agit de la première cause de mortalité accidentelle, soit trois fois plus que les chiffres de la mortalité routière pour l'ensemble de la population.

Ces chiffres persistent depuis plusieurs années et s'aggraveront avec le vieillissement croissant de la population.³

-L'activité physique au travail comme une opportunité d'améliorer l'état de santé des employés⁴

80% des travailleurs ont une activité sédentaire sur leur lieu de travail.

¹ Dossier INSERM : « Nutrition et santé : la santé par l'assiette et l'activité physique. » 2018

² Sport et handicap – Vidal – novembre 2021

³ Données ATIH - 2016

⁴ Académie nationale de médecine, Rapport, 1^{er} mars 2022.

Le sport au travail améliore la qualité de vie au travail en prévenant les maladies cardiovasculaires, le diabète, les accidents vasculaires cérébraux, la dépression, le stress et les troubles musculo-squelettiques (TMS) responsables de 87% des maladies professionnelles.



Les objectifs prioritaires :

- La formation des éducateurs et animateurs sportifs au **sport-handicap** et le déploiement **d'actions auprès de ce public en milieu ordinaire et/ou en institution**,
- Promouvoir et développer **la pratique des activités physiques adaptées (APA) à des fins de santé pour les personnes atteintes de cancer, de maladies chroniques non transmissibles ou d'une affection de longue durée.**
- Un travail collaboratif entre partenaires institutionnels et acteurs de terrain en vue de déployer **des activités physiques adaptées auprès des personnes âgées à domicile et/ou en institutions.**
- Le déploiement **d'actions de sensibilisation et de pratiques d'activités physique adaptées auprès des employeurs et des salariés au sein des entreprises.**
- Le développement **des activités physiques adaptées couplées à des actions d'éducation à la nutrition.**

Les actions sont incitées à être menées en partenariat avec les maisons sport santé du territoire.⁵

Deux Maisons Sport Santé pour vous accompagner en Corse :

- En Haute-Corse : **La maison sport santé « Spaziu Sportu Salute Benista »:**
83 cursu di l'aeroportu, Lucciana –
Tel. : 04 95 39 13 37 – 06 65 41 48 70
sportsante@sssb.corsica - www.sssb.corsica
- En Corse du sud : **La maison sport santé MOVA :**
Résidence Higland, Avenue de Verdun,
20 000 Ajaccio
Tel : 04 95 21 45 65
croscorse@orange.fr

Missions des maisons sport santé :

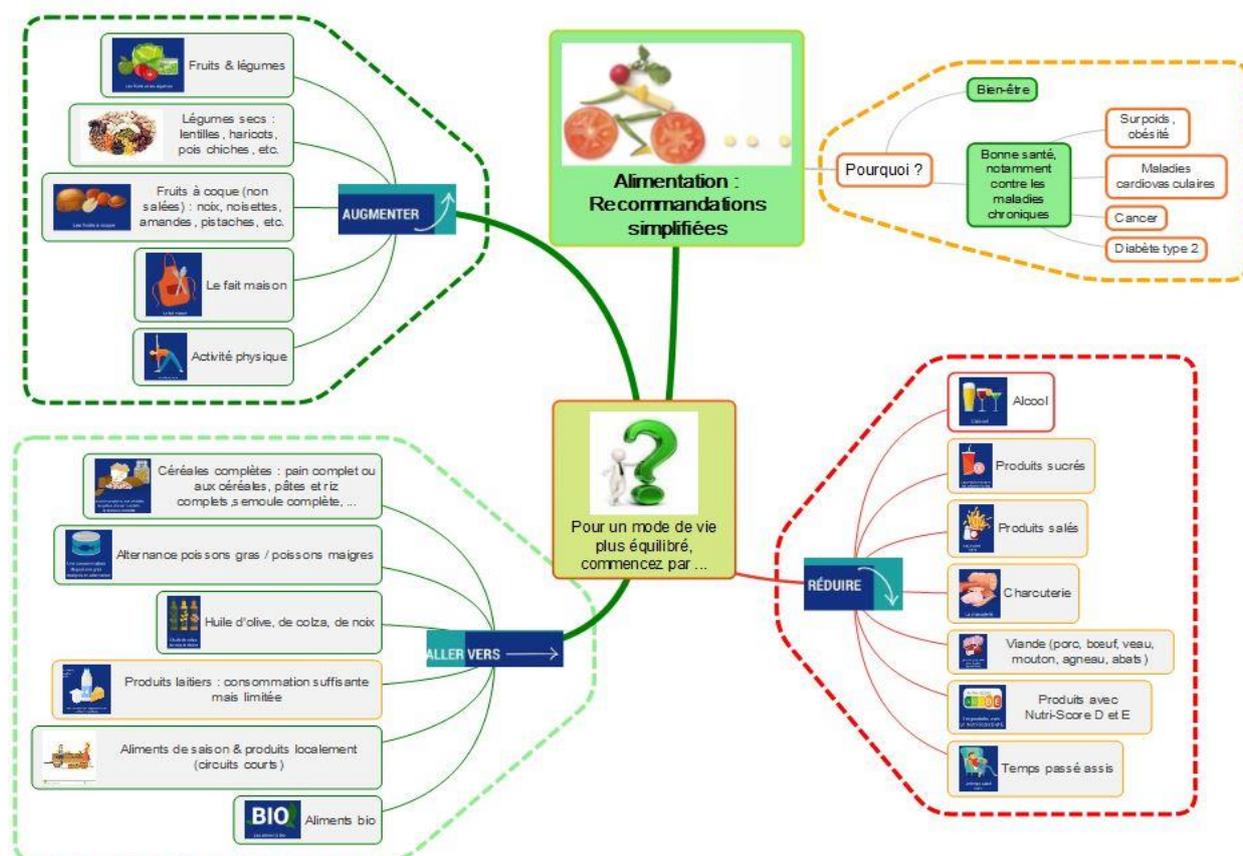
- Accueil et orientation des personnes volontaires,
- Accueil, orientation et suivi des patients pratiquant à des fins thérapeutiques,
- Actions itinérantes de promotion de l'Activité Physique Adaptée (APA),
- Recensement et labellisation d'un réseau d'opérateurs Sport-Santé,
- Promotion de la pratique sportive,
- Formation des acteurs.

⁵ Les maison sport santé apparaissent à l'article L.1172-1 du code de la santé publique depuis la loi n°2022-296 visant à démocratiser le sport en France.

Annexe AS - Orientations « alimentation santé » 2023

L'alimentation, et l'activité physique, sont à la fois source de plaisir et facteur de santé. Elles contribuent à la préservation d'un bon état de santé et à prévenir les principales maladies chroniques : surpoids - obésité, maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2, ...

Les actions doivent promouvoir les recommandations du [Programme National Nutrition Santé \(PNNS\)](#) résumées dans la carte mentale ci-dessous, et s'inscrire plus généralement dans le [Programme National Alimentation Nutrition](#).



Les projets cibleront plus particulièrement au moins l'un des publics prioritaires suivants : Les **enfants et jeunes** de la maternelle à l'Université (acquisition des comportements favorables à la santé ; influence sur leurs ascendants et leurs pairs) ; Les **personnes en situation de précarité** (améliorations qualitatives compatibles avec les contraintes budgétaires dans un contexte d'inflation) ; Les **personnes en perte d'autonomie** (personnes âgées et /ou personnes en situation de handicap à domicile) ; et / ou les professionnels qui les accompagnent et / ou les **aidants** (proches, bénévoles).

Les actions plus particulièrement attendues en 2023 concernent :



- La prévention, le repérage, et l'accompagnement dans la prise en charge précoce du **surpoids et de l'obésité en particulier chez les enfants et les jeunes**, par des actions en lien avec l'Education Nationale et l'Université, et / ou impliquant l'ensemble de la famille : promotion du « mode de vie méditerranéen » / « diète méditerranéenne » ; approches ludique et déculpabilisante, déstigmatisante ; ...
- La prévention et le repérage de la **dénutrition des personnes âgées**, notamment l'adaptation et l'accompagnement aux usages des outils et ressources disponibles sur le [site internet dédié](#).
- L'appui à la **promotion de filières de produits recommandés par le PNNS** : fruits et légumes frais, fruits à coques, protéines végétales, ... et toute démarche visant à en faciliter l'accès (glanage ; approvisionnement ; ...) et l'amélioration des pratiques notamment concernant les personnes à faibles revenus. Les projets s'inscrivant

dans les **Contrats et projets locaux de santé (CLS, PTS)**, les **Projets alimentaires territoriaux (PAT)** et / ou dans les **quartiers, communes, intercommunalités ou territoires de projets où le taux de pauvreté est élevé** feront l'objet d'une attention particulière.

Annexe RISTS⁶ - Orientations « réduction des inégalités sociales et territoriales de santé » 2023

Les inégalités de santé peuvent être sociales (déterminants sociaux très fortement héritables), géographiques (éloignement de l'offre, difficultés de mobilité) et / ou systémiques (produites lors de la conception des services ou au cours de leur fonctionnement : complexité, modalités d'accès inadaptées à la cible, ...).

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre du **PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins)**, volet santé des **populations les plus démunies** du Projet Régional de Santé 2018-2023, et / ou de la mesure 27 du Ségur de la Santé.



Les projets attendus doivent contribuer plus particulièrement une **prise en charge** globale (médicale, psychologique, sociale) des **personnes et familles socialement défavorisées, notamment celles les plus éloignées du soin et / ou fragilisées par les crises (sanitaire, inflation)**.



Les actions plus particulièrement attendues en 2023 concernent :

- L'amélioration des capacités des familles et des acteurs à **prévenir, repérer et accompagner précocement vers une prise en charge** des fragilités, des troubles et des difficultés des enfants et des jeunes (troubles mentaux, TND, addictions, ...), des victimes de violences physiques ou psychologiques (accès à des psychologues ; réseau de prise en charge ; ...).
- La mise en œuvre de toute autre **action contre le non recours et renoncement aux droits à la santé** : repérage ; prévention et lutte contre l'illectronisme ; médiation administrative dans des lieux de proximité (permanences décentralisées auprès de relais de proximité : structures d'exercice coordonné, associations, mairies, ...) et / ou offre distante en visioconférence).
- L'accompagnement à la **co-construction de projets territorialisés "santé précarité"** : articulation entre les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) hospitalières et /ou les consultations associatives et / ou les structures d'exercice coordonné (MSP, PSP, ESP) ou pool de professionnels de santé libéraux et / ou Assurance Maladie et / ou travailleurs sociaux ; y compris la **préfiguration de structures d'exercice coordonné participatives ou de PASS de ville⁷**.
- La **formation conjointe des acteurs santé – social**, en particulier sur l'accroissement des compétences en matière d'**inégalités de santé**, santé mentale (hospitalisations sans consentement ; ...) et **santé - précarité** (spécificités de la prise en charge des patients précaires et adaptations des conditions d'accès, d'accueil et / ou d'accompagnement).
- Les dispositifs de « **aller vers** », qu'ils favorisent la mobilité des services vers les usagers (Equipes mobiles médico-psycho-sociales notamment hors des 2 pôles urbains ; ...) ou des usagers vers les services (navettes ou covoiturage social).
- L'accès des personnes sans droits ouverts (ou droits incomplets) à un **diagnostic et à des consultations de premier recours dentaire couplées à l'ouverture / la complétude des droits à la santé**, y compris en mobilité.
- La mise en place et la diffusion d'une offre de **médiation et d'interprétariat en santé professionnalisée** à destination des professionnels de santé, qu'ils exercent en établissements ou en ville.

⁶ Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

⁷ Les PASS de ville peuvent être portées par un centre de santé, une maison de santé ou une association. Elles permettent à des personnes sans couverture sociale de se soigner sans faire l'avance des frais et d'obtenir dans des délais optimisés leurs droits à l'Assurance Maladie. [Un dispositif expérimental est notamment mené en PACA dans le cadre d'un partenariat entre l'URPS Médecins Libéraux PACA et Médecins du Monde.](#)

Une attention particulière sera portée aux projets ciblant des **territoires** (quartiers, communes, intercommunalités ou territoires de projets) **en dehors des 2 principaux pôles urbains où le taux de pauvreté est élevé**, notamment ceux dans lesquels des **structures d'exercice coordonné** (Maison de Santé Pluri professionnelles, Pôles de Santé Pluri professionnels, Equipes de Soins Primaires, ...) sont parties prenantes et / ou engagés dans des dynamiques territoriales : **contrats locaux de santé (CLS), projets territoriaux de santé (PTS), ...**

Annexe PRA - Orientations « prévention et réduction des addictions » 2023

Les conduites addictives demeurent un problème de santé publique important dans notre territoire. Elles bénéficient cependant d'un plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 et de nombreux plans d'actions nationaux et régionaux. En référence à ces derniers la prévention des conduites addictives fait l'objet d'objectifs au PRS 2 et au PTSM. La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 dans un de ses axes prioritaires y fait référence de manière explicite. La lutte contre les conduites addictives doit être centrale dans toute stratégie visant à réduire les inégalités de santé.

Le poids du **tabagisme** et de **l'alcool** dans la réduction de l'espérance de vie n'est plus à démontrer. Les modalités d'usage du tabac chez le jeune, chez la femme enceinte, les pratiques consistant à atteindre l'ivresse le plus rapidement possible (binge drinking) chez les jeunes et l'exposition aux risques et dommages en direction des usagers de drogues soulignent la nécessité de renforcer les actions préventives.

De plus les **addictions sans produits** la cyber addiction, les addictions au jeu ne sont pas à sous-estimer.

Impactant fortement les publics en situation de vulnérabilité sociale, les conduites de consommation notamment doivent faire l'objet de stratégie d'actions préventives adaptées en associant les professionnels qui les accompagnent.

Enfin, il est important d'être attentif à **l'association des déterminants** défavorables relevant de l'environnement social, des difficultés de gestion des émotions (gestion du stress), d'une sédentarité accrue et d'une alimentation déséquilibrée. Les actions proposées doivent pouvoir envisager des réponses synergiques autour de ces déterminants. Une attention particulière est accordée aux programmes d'actions probants auprès des enfants et adolescents en milieu scolaire ou relevant de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse.



Les actions attendues doivent cibler plus particulièrement les **jeunes** (notamment ceux relevant de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse), les **femmes enceintes** et leur entourage, les publics **sous-main de justice**, et les **personnes présentant des troubles psychiques**.



Elles viseront à répondre aux objectifs prioritaires suivants :

- **Favoriser les environnements promoteurs de santé**
 - Contribuer au changement de regard sur les consommations.
 - Proposer des espaces de dialogue entre les professionnels, les élus et les citoyens.
 - Faciliter l'accès à l'information et aux outils de prévention aux élus et aux partenaires de la santé au travail
 - Développer des environnements de prévention des conduites addictives dans tous les milieux de vie : familial, éducatif, sportif, culturel, associatif, professionnel, accueil et hébergement des personnes en situation d'insertion, des personnes en situation de handicap, en EHPAD, en Etablissements de santé, en établissement social d'accueil et hébergement
- **Eviter l'entrée dans le tabagisme ainsi qu'éviter ou retarder l'entrée dans la consommation d'autres substances psychoactives :**
 - Protéger l'enfant à naître de l'exposition aux substances psychoactives pendant la grossesse.
 - Développer les CPS dans le domaine des addictions avec substances ou sans produits.
 - Sensibiliser sur les risques liés aux nouveaux modes de consommations et nouveaux produits (protoxyde d'azote, binge drinking...)
 - Favoriser l'implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de prévention

- **Améliorer le repérage précoce des conduites addictives avec ou sans produits :**
 - Aider les parents dans leur rôle éducatif.
 - Faciliter les bonnes pratiques pour les professionnels et les aidants dès les premiers usages problématiques de produits ou d'écrans/jeux.
 - Encourager les expériences permettant de lutter contre la désinsertion professionnelle en lien avec les conduites addictives.
- **Contribuer à la construction des parcours de santé à partir d'un premier recours consolidé et d'une offre de soins spécialisée structurée :**
 - Favoriser l'appropriation des recommandations de bonnes pratiques en addictologie.
 - Favoriser les échanges de pratique.
 - Faciliter la coopération des intervenants dans le champ des conduites addictives.
 - Rendre les parcours de santé accessibles aux personnes en situation de handicap.
 - Prévoir des réponses accessibles en facilitant le « aller vers » pour les personnes vulnérables.
- **Améliorer l'offre en matière de réduction des risques et des dommages liés aux consommations de substances psychoactives :**
 - Aider les fumeurs à s'arrêter de fumer.
 - Réduire l'usage à risque notamment le binge drinking.

Annexe SM - Orientations « santé mentale » 2023

La santé mentale définit le bien-être psychique, émotionnel et cognitif ou une absence de trouble mental. C'est une composante essentielle de la santé. La santé mentale est un état de bien-être permettant de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. La santé et le bien-être mentaux sont indispensables pour que l'être humain puisse, au niveau individuel et collectif, penser, ressentir, échanger avec les autres, gagner sa vie et profiter de l'existence. C'est pourquoi, la promotion, la protection et le rétablissement de la santé mentale sont des préoccupations centrales pour les personnes, les collectivités et la société.



Les projets cibleront plus particulièrement au moins l'un des publics prioritaires suivants : Les **personnes souffrant de troubles psychiques**, notamment les **enfants** et **jeunes** de la maternelle à l'Université, en particuliers les jeunes ni en emploi ni en formation (NEET) ; les **personnes en situation de précarité** (populations les plus démunies ciblées par le [PRAPS](#)) ; les **personnes en perte d'autonomie** (personnes âgées et /ou personnes en situation de handicap ; en institution ou à domicile) ; et / ou les professionnels qui les accompagnent et / ou les aidants (proches, bénévoles).



Les actions plus particulièrement attendues en 2023 doivent s'inscrire dans le [projet territorial de santé mentale \(PTSM\)](#) et cibleront notamment les objectifs suivants :

- Améliorer le repérage précoce des troubles psychiques et la réduction des risques :
 - Améliorer le repérage des troubles des conduites alimentaires ;
 - Prévenir les risques psychosociaux en milieu professionnel ;
 - Contribuer au déploiement des [Premiers Secours en Santé Mentale](#) ;
 - Développer la prévention de la crise suicidaire et promouvoir et faire connaître le dispositif [vigilanS et 3114](#)
- Favoriser la déstigmatisation en santé mentale, notamment en participant à la [Semaine d'Information en Santé Mentale](#) ;
- Développer l'accès aux outils de réhabilitation psychosociale :
 - Sensibiliser et informer ;
 - Favoriser la coordination des intervenants
 - Favoriser le soutien des aidants et des professionnels
- Faciliter la coordination des intervenants professionnels et bénévoles sur un territoire, en lien avec les dynamiques territoriales (Conseil Local de Santé Mentale, ...).
- Développer l'accès à la prévention et à la prise en charge précoce des jeunes.

Annexe - Orientations « Santé- sexuelle » 2023

La santé sexuelle se définit comme **un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité.**

La santé sexuelle ne se limite pas à l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité.

Elle exige en effet **une approche positive et respectueuse** de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination, et violence.

Les orientations s'appuient sur **la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030**



Les enjeux :

- La réduction des risques infectieux :

Depuis 2020, **la chlamydia** est l'infection sexuellement transmissible (IST) la plus répandue sur l'île avec un taux moyen de positivité supérieur à la moyenne nationale chez les 15-24 ans.

Un étudiant sur 10 pense que l'on guérit facilement du **sida** et plus de la moitié des étudiants déclarent ne jamais se faire dépister du VIH à chaque fois qu'ils changent de partenaire.

Un recours au **dépistage du VIH** encore insuffisante en 2021.⁸

En effet, après une chute de plus de 20% de l'activité de dépistage entre 2019 et 2020 dû au COVID-19, l'intérêt pour le dépistage nécessite une sensibilisation accrue auprès du public.

- L'accès à la contraception et à l'IVG :

Depuis 2019, le taux de recours à l'IVG chez les femmes âgées de 30 à 34 ans est en hausse.

Un taux de recours à l'IVG supérieur à la moyenne nationale **chez les mineures.**

- L'éducation à la sexualité et à la santé sexuelle :

Une grande partie des étudiants affirment ne pas avoir eu **d'intervention à vocation préventive durant leur scolarité.**

25 % des écoles élémentaires, 11 % des lycées et 4 % des collèges déclarent n'avoir mis en place aucune action ou séance d'éducation sexuelle.

- **La reconnaissance et l'accompagnement à la santé sexuelle des personnes vulnérables (personnes âgées et personnes handicapées)**

La Corse est l'une des régions les plus âgées de métropole.

Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 29 % de la population totale contre 25 % en France métropolitaine.

A l'horizon 2030, la Corse compterait 21 000 seniors potentiellement dépendants soit 6 000 de plus qu'actuellement. Cette évolution est supérieure à la moyenne nationale (+ 40 % contre + 25 %).⁹

⁸ Chiffres du VIH 2021 : stabilité du nombre de diagnostics, Santé Publique France, novembre 2022.

⁹ INSEE Statistiques

De nombreuses études ont étayées le fait que la sexualité reste active « bien après l'âge ».

Le désir sexuel persiste aux âges avancés et l'activité sexuelle a un impact positif sur le bien-être psychologique.¹⁰

En France, la loi de 2005 reconnaît aux personnes en situation de handicap le droit au respect de leur vie privée et à l'exercice de leur autonomie, y compris dans le domaine de la sexualité.¹¹

Dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, la loi prévoit l'obligation de dispenser une information et une éducation à la sexualité et à la contraception dans toute structure accueillant des personnes handicapées.¹²

Le sujet de la vie affective et sexuelle des personnes âgées et des personnes handicapées reste cependant délicat à aborder pour les professionnels du secteur médico-social.¹³

-La prévention des violences sexuelles et sexistes dans le milieu du sport

Le sport est considéré depuis toujours comme un lien d'éducation et d'apprentissage des valeurs, surtout pour les enfants et les adolescents.

Cependant, on évoque aujourd'hui écart dans le monde du sport entre, d'une part, des valeurs très fortes qu'il transmet (l'équité, le travail d'équipe, l'égalité, la discipline, l'inclusion, la persévérance et le respect) et l'image du sport régulièrement ternie par des incidents et des cas de violences sexuelles et de harcèlement.

En 2021, le délégué ministériel à la lutte contre les violences dans le sport fait état d'une centaine d'affaires (cas de bizutage, harcèlement) dans le monde du sport dont la majorité concernent des faits liés à des violences sexuelles sur mineurs.

- La mise en place d'un réseau d'acteurs de proximité connus du public :

La mise en place d'un centre ressource régional d'information et d'orientation en matière de vie sexuelle, affective, relationnelle et reproductive.

¹⁰ COLSON Marie-Hélène, « Sexualité et pathologies du vieillissement chez les hommes et les femmes âgés », *Gérontologie et société*, 2012/1 (vol. 35 / n° 140), p. 109-130. DOI : 10.3917/g.s.140.0109. URL : <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2012-1-page-109.htm>

¹¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

¹² Article L.6121-6 3° du Code de la santé publique et article L .312-16 du Code de l'éducation.

¹³ La région compte 31 établissements de type EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), une dizaine de services d'aide à domicile et 52 établissements accueillant des personnes en situation de handicap.



Les outils existants :

- Le dispositif VIH Test dans les laboratoires de biologie médicale,
- Les actions de promotion et d'accompagnement PREP,
- Les dépistages « hors les murs » IST, VIH, VHC, VHB.
- Les actions de sensibilisation et de communication autour de la vaccination HPV et VHC,
- La semaine annuelle santé sexuelle et réduction des risques,
- Le village santé sexuelle et réduction des risques sur le campus de l'Université de Corse,
- Les formations sur la santé sexuelle auprès des professionnels de l'éducation nationale,
- Le service d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap (SAPPH),
- L'amélioration de l'accès à l'offre d'IVG pour les femmes en âge de procréer.
- Le projet d'amélioration du dépistage des infections transmissibles par voie sexuelle ou sanguine en milieu pénitentiaire.



Les actions prioritaires :

- La formation des professionnels du champ médico-social sur la santé sexuelle **des personnes âgées et/ou en situation de handicap**.
- La promotion de la santé sexuelle en direction **des jeunes** à travers des actions et des outils adaptés à ce public et les impliquant eux-mêmes,
- Promouvoir la variété **des moyens de contraception** particulièrement à destination des mineures, des étudiantes et des femmes âgées de 30 à 35 ans en vue de limiter le recours à l'IVG tout en facilitant l'accès à cette dernière.
- La sensibilisation et l'information du grand public **aux enjeux actuels en santé sexuelle** (sérophobie, questions de genre, transidentité, stigmatisations, violences),
- **La sensibilisation des éducateurs sportifs** au repérage des violences sexuelles et sexistes dans le milieu sportif,
- **Une préfiguration collaborative entre partenaires institutionnels et acteurs de terrain** en vue de réaliser un diagnostic territorial pour mettre en place de structures et de projets adaptés aux besoins, de développer des actions inclusives d'éducation et de prévention, de favoriser l'accès et la visibilité à l'information, d'harmoniser les pratiques professionnelles et de porter un pôle ressources documentaire et d'orientation à des compétences plus spécifiques en santé sexuelle.

Dans le champ du handicap, les actions sont incitées à être menées en partenariat avec le SAPPH.

Coordonnées du SAPPH :

Vanessa BIANCONI
 vanessa.bianconi@miloe-sante.com
 06 27 43 59 36
miloe-sante.com

Missions du SAPPH:

- **La mise en place d'une cartographie et d'un annuaire des acteurs du territoire** intervenant sur les sujets de la vie intime, affective et sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes handicapées : description de leurs services (offre proposée, intervention des professionnels, prestations), des formations existantes, des informations et des outils de leur localisation,
- **La mise en réseau des acteurs** (associations représentant les personnes en situation de handicap et leur famille, les établissements et services médico-sociaux (ESMS), les associations de défense des droits des femmes et lesbiennes gays bi trans intersexués (LGBTI), les espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), les unions départementales des associations familiales, les instituts régionaux d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), les associations membres du planning familial et autres acteurs institutionnels),
- **La mise en place d'un accueil dédié,**
- **La mise en place d'un pôle de ressources documentaires en ligne ou sur place** en lien avec les documents élaborés notamment par les institutions.

Annexe - Orientations « Violences et santé » 2023

Les violences touchent toutes les couches de la société, parce qu'elles affectent nos vies, à l'école ou en famille, dans les établissements de santé, au sein des entreprises, dans la rue ou sur les réseaux sociaux..., parce qu'elles s'exercent tant sur des individus isolés que sur des groupes, elles génèrent de multiples dommages physiques et psychologiques, voire des traumatismes. Elles constituent un facteur de risque de maladies, d'addictions, de suicide et une menace pour la cohésion sociale.



Dans le prolongement de l'Agora de la santé 2022 sur le thème « **Violences et santé en Corse** » une attention particulière est accordée au soutien d'actions de prévention et pour améliorer la prise en charge des victimes et des auteurs. Les projets cibleront les publics suivants : les **enfants** et les **jeunes** victimes de violences intrafamiliales ; les **femmes** victimes de violences sexistes et sexuelle ; les jeunes femmes **en situation de précarité** (populations les plus démunies ciblées par le [PRAPS](#)) ; les **personnes en perte d'autonomie** (personnes âgées et /ou personnes en situation de handicap ; en institution ou à domicile) ; les professionnels qui les accompagnent et /ou les aidants (proches, bénévoles).



Les actions plus particulièrement attendues en 2023 s'inscriront dans le PRS (Projet Régional de Santé 2023/2028) cibleront notamment les objectifs suivants :

- Sensibiliser les éducateurs sportifs au repérage des violences sexuelles et sexistes dans le monde du sport,
- Repérer et accompagner les enfants et les femmes victimes de violences intrafamiliales,
- Favoriser les actions de sensibilisation et de formation des personnels de santé au repérage et à la prise en charge des victimes de violences et des mineurs en situation prostitutionnelles.
- Faciliter la coordination des intervenants professionnels et bénévoles sur un territoire, en lien avec les dynamiques territoriales (Contrat Local de Santé, Conseil Local Santé Mentale...).